



Abandon du gerant nomme par les statuts

Par **papipex**, le **11/04/2008** à **20:41**

Bonjour !

Ayant ouvert un restaurant avec un ami je me trouve tout seul au bout de trois semaines. Ors mon copain etais le gerant nomé par les statuts, il veut bien vendre ses parts mais de l'ensemble SCI et SARL, mais moi je n'ai pas les moyens pour acheter le tout et même si je peut reunir les sommes nécessaires pour acheter ses parts c'est la banque qui ne me suivra plus pour manque de garanties, il refuse de dimissionner avant que j'ai payé ses parts, et moi çà fait trois mois que je travail tout seul pour une boite donc je n'ai même pas le droit de passer un cheque.

Comment faire pour l'ejecter de la société.